

**Mot croisé**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											

**SUDOKU**

5					2		6	9	8
		9		8	4				3
8	6			5	9			7	2
3	8							5	1
	1			2	7				
									6
	9	7		1	6		8	3	5
2	3	6		9	8		1		7
							2		

**Horizontal**

1. Ce mois-ci
2. Lier à la troisième personne du singulier au passé simple
3. Pédagogique
4. Poil des paupières
5. Automne en \_\_\_\_
6. Enveloppe protectrice
7. Un au féminin
8. Saison
9. Lire à la première personne du singulier au présent
11. Professeurs

**Vertical**

1. Elles tombent en automne
2. Conifère
3. Coiffure
4. Frère d'un parent
5. Félin
6. Gaz bruyant de la bouche
7. Agrume
9. Nuit de \_\_\_\_ d'horreur
11. 31 octobre

**Mot croisé septembre**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	S	E	P	T	E	M	B	R	E		C
2	O			R			E		P		A
3	R	E	S	E	R	V	A	T	I	O	N
4	T			I			U		C		E
5	I			Z		L			E	S	T
6	E	X	T	E	R	I	E	U	R		O
7						V			I	O	N
8		I		U		R	O	G	E	R	
9		D	A	N	S	E				I	
10		E		I			C	A	R	O	N
11	D	E	C	R	I	R	E			N	



# L'INFO



## MOT DE LA MAIRESSE

*Gitane Michaud*

Citoyen et citoyenne bonjour,

Nous sommes déjà en octobre, vers le milieu de l'automne. La température est encore confortable et les feuilles sont magnifiquement colorées.

Le 1<sup>er</sup> octobre dernier se déroulait une Sortie interculturelle. Près de 80 personnes ont participé aux activités. Je tiens à remercier la MRC de La Mitis pour l'organisation, les différents partenaires et les bénévoles comme Abraham et Maimouna pour la préparation d'un repas traditionnel de la Côte-d'Ivoire.

L'école des Hauteurs organise un pont payant pour financer les activités des élèves du secondaire. Ça aura lieu le 13 octobre sur la rue principale. Dans la même journée, nous célébrerons le vendredi 13 avec la diffusion de films d'horreur à la salle municipale.

Nous organiserons également une fête de village le 21 octobre prochain. On l'appelle Automne en fête et il y aura plusieurs activités.

Nous fêterons aussi l'halloween le 28 octobre avec une soirée ayant pour thématique les années 80.

Les pompiers seront présents le 31 octobre pour distribuer des bonbons et accompagner les jeunes qui circulent.



Les Chevaliers de Colomb organiseront un déjeuner qui sera le 19 novembre prochain.

Plusieurs personnes se sont plaintes de l'éclairage de rue. Nous allons donc procéder au remplacement des lumières dans le centre du village afin d'augmenter leur puissance.

À très bientôt,  
- Gitane Michaud

# Des nouvelles de notre municipalité

## UN SALON DU LIVRE MOBILE À LES HAUTEURS

La municipalité des Hauteurs accueillera la 1<sup>ère</sup> édition du Salon du livre mobile de La Mitis.

L'événement aura lieu à Les Hauteurs jeudi le 12 octobre et à Sainte-Angèle-de-Mérici le lendemain.

Les adultes sont invités à venir visiter les élèves de la 4<sup>ième</sup> à la 6<sup>e</sup> année du primaire puisque ceux-ci tiendront des kiosques de 9h30 à 11h.

Durant l'après-midi, les élèves de l'école assisteront à des ateliers littéraires avec l'autrice Catherine Roussel ainsi que le bédéiste VoRo.

Après les cours, entre 16h et 20h, les adultes auront aussi accès à des ateliers avec Philippe Garon et Isabelle Berrubey en plus d'avoir accès à des kiosques de vente de livres de la librairie L'Hibou-coup. Il y aura également un coin lecture organisé par le Réseau-biblio BSL.

L'événement pourra avoir lieu grâce à COSMOSS et à de nombreux partenaires comme la MRC de La Mitis, le Réseau-biblio BSL, CLAC Mitis, la bibliothèque de Mont-Joli, CLEF Mitis-Neigette, la Librairie L'Hibou-coup Inc. et le Centre de service scolaire des Phares.

Le tout se tiendra à la salle municipale des Hauteurs et les activités sont gratuites.

## UN VENDREDI 13 CÉLÉBRÉ AVEC ÉPOUVANTE

Il y aura une nuit de cinéma d'horreur afin de célébrer le vendredi 13 octobre.

La veillée débutera à 21h et nous pourrons regarder plusieurs films d'épouvante.

L'événement aura lieu dans la salle municipale des Hauteurs. La soirée est gratuite pour tout le monde. Amenez vos doudous, vos coussins et vos chaises. L'alcool sera interdit. Des breuvages non alcoolisés et des friandises seront en vente. Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

## AUTOMNE EN FÊTE

L'automne sera prochainement fêté dans notre communauté. Nous vous annonçons la 1<sup>ère</sup> édition d'Automne en fête à Les Hauteurs.

L'événement aura lieu samedi le 21 octobre prochain, dès 10h, au Parc André-Albert.

Tout d'abord, il y aura un bazar. Toute personne peut réserver un kiosque afin d'y vendre (ou donner) des choses : chandelles, vêtements, outils, épices, etc. Vous pouvez contacter Thomas Fugère au loisir.plateau@mitis.qc.ca.

Puis, la Caravane de producteurs de La Mitis sera présente afin de faire un marché public de produits locaux. Des breuvages chauds seront aussi disponibles. D'autres activités sont prévues dont la présence des jeux gonflables, de la musique d'ambiance, des feux et un concours forestier dont l'inscription se fera sur place. L'accès au site sera gratuit pour tout le monde.

## BABILLARD

Si vous avez des idées de projet ou que vous souhaitez vous impliquer dans le développement de votre communauté, n'hésitez pas à nous contacter au 418-775-8266 ou au cgagne@mitis.qc.ca.

Vous pouvez venir chercher des livres à notre bibliothèque autogérée dans l'entrée de l'édifice municipal. Aucune inscription nécessaire.

## CALENDRIER

Prochaines séances du conseil :

- 7 novembre
- 5 décembre

## PROJETS EN COURS

- Lac des Joncs
- Secteur résidentiel
- Municipalité nourricière
- Politique environnementale
- Route des vélos
- Complexe sportif
- Salon du livre
- Nouvel édifice municipal
- Planification stratégique
- Nouveau camion
- Plans et devis pour les égouts
- Plusieurs autres à venir !

### Octobre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

### Novembre

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

**COURS  
D'ARTS MARTIAUX**

AVEC  
DAVE  
BERNIER

MARDI ET JEUDI

KICKBOXING 19H      NINJUTSU 20H

À la salle municipale des Hauteurs

Pour obtenir un espace publicitaire, vous n'avez qu'à contacter la municipalité au 418-775-8266 ou au [cgagne@mitis.qc.ca](mailto:cgagne@mitis.qc.ca)

	½ page	1 page
1 parution	10\$	15\$
6 parutions	30\$	50\$
12 parutions	50\$	75\$

**OCTOBRE  
ACTIF** À LES HAUTEURS

**1<sup>ER</sup> OCT** SORTIE INTERCULTURELLE  
DÈS 9H30

**12 OCT** SALON DU LIVRE  
16H - 20H30

**13 OCT** CINÉMA D'HORREUR  
21H - 3H

**21 OCT** AUTOMNE EN FÊTE  
10H - 16H30

**28 OCT** SOIRÉE ANNÉES 80  
21H30 - 2H

### UN HALLOWEEN À SAVEUR RÉTRO

**Avis aux nostalgiques, il y aura une soirée d'halloween à Les Hauteurs.**

Autour du thème des années 80, la soirée aura lieu samedi 28 octobre dès 21h30.

L'entrée est au cout de 5\$ pour les personnes de 14 ans et plus. Elle est gratuite pour les plus jeunes.

Le bar sera en activité sur place et vous pourrez danser sur la musique de DJ Barre Tendre.



### SORTIE INTERCULTURELLE EN FRANÇAIS

**Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, la MRC de La Mitis et la municipalité des Hauteurs organisaient une journée d'intégration des personnes immigrantes.**

Près de 80 personnes ont participé aux activités qui incluait une virée au Mont-Comi ainsi qu'aux fermes des Calembours et Vue d'en Haut. Nous avons également pu profiter d'un repas aux saveurs ivoiriennes dans la salle municipale des Hauteurs. Nous tenons à remercier la MRC, les bénévoles et les personnes ayant participé à l'événement. Devant la réussite de la journée, nous pensons réitérer l'expérience.

### ENREGISTREMENT POUR CHIEN

**La municipalité des Hauteurs invite la population à faire enregistrer leurs chiens.**

L'enregistrement est au coût de 35\$ et il est valide pour la vie du chien.

Lors de l'inscription au bureau municipal, nous vous remettrons une médaille pour le chien.

## MESSAGES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

### BESOIN D'ANTIDÉRAPANT SUR VOS PNEUS D'HIVER ? PERMIS, MAIS PAS N'IMPORTE QUAND !

La période de froid arrive rapidement dans la province. Il est important d'installer vos pneus d'hiver avant le 1er décembre, et ce, pour des questions de sécurité. Également, sachez qu'il est permis de munir vos pneus de chaînes ou de crampons, mais pas à n'importe quel moment. À ce sujet, la Sûreté du Québec souhaite faire le point quant à quelques consignes de sécurité. Elle vous invite aussi à respecter les normes du Code de la Sécurité routière.

L'utilisation de crampons est autorisée, à compter du 15 octobre d'une année jusqu'au 1er mai de l'année suivante, sur les pneus de tout véhicule de commerce dont la masse totale en charge n'excède pas 3 000 kg, de tout véhicule de promenade et de tout taxi à la condition qu'un tel véhicule soit muni de pneus à crampons aux 2 extrémités d'un essieu et, s'il est muni de pneus à crampons sur les roues de l'essieu avant, qu'il le soit également sur les roues de l'essieu arrière. L'utilisation des chaînes est également autorisée du 15 octobre au 1er mai sur les pneus des véhicules d'urgence, des tracteurs de ferme ou tout autre véhicule routier utilisé l'hiver pour l'entretien et le déneigement des chemins publics.

En terminant, il est important de rappeler qu'une personne qui ne respecte pas ce règlement est passible d'une amende minimale de 60 \$, plus les frais. Pour plus d'informations, consulter la page Internet de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ). La Sûreté du Québec vous rappelle d'être prudent sur les routes. Elle vous souhaite une saison hivernale en toute sécurité.

### CONNAISSEZ-VOUS CES FRAUDES TÉLÉPHONIQUES ?

De nombreux fraudeurs s'activent à personnifier un conseiller, un enquêteur, un membre de votre famille ou un représentant du gouvernement. Cela afin de vous manipuler et de vous amener à divulguer vos renseignements personnels ou bancaires. De plus, ils ont recours à des logiciels ou à des applications informatiques pour vous tromper, notamment en modifiant le numéro apparaissant à votre afficheur. Faites le point quant à ces arnaques en cours ainsi qu'aux bons réflexes à adopter pour s'en prémunir :

**Arnaque du faux conseiller financier :** Votre institution financière vous informe d'activités frauduleuses sur votre compte ? Votre carte de crédit a été clonée ? Vous devez fournir vos renseignements personnels et bancaires au téléphone ? Méfiez-vous, refusez. Les fraudeurs peuvent commencer leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en leur disposition. Leur but ? Vous mettre en confiance ! On invoque la pandémie pour vous demander d'insérer vos cartes de paiement et vos mots de passe dans une enveloppe afin qu'un conseiller vienne les récupérer à votre domicile ? Refusez, raccrochez, c'est de la fraude.

**Arnaque de l'Agence du revenu du Canada (ARC) :** On vous informe que vous devez rembourser un montant d'argent d'impôt et que vous serez arrêté par un policier si vous ne payez pas immédiatement ? Raccrochez. Aucun organisme gouvernemental ne procède ainsi ou ne formule de telle demande.

**Arnaque du grand-parent :** Un membre de votre famille (ex. : petit-fils) invoque un besoin d'argent urgent en raison d'un accident d'auto, d'une détention, d'une hospitalisation, etc. ?

Vous ne devez surtout en glisser mot à personne ? N'envoyez pas d'argent dans l'immédiat. Validez l'histoire qui vous est présentée et l'identité de la personne avec qui vous communiquez en appelant un autre membre de la famille ou des amis. Vous pourriez être en présence d'un fraudeur.

**Arnaque du faux policier :** Vous devez rembourser de prétendus constats d'infraction impayés ? Vous êtes menacé d'un état d'arrestation si vous refusez de fournir votre numéro de carte de crédit ou d'acheter des cryptoactifs ? Refusez. Raccrochez au nez de ces fraudeurs.

Vous doutez quand même ? Prenez un moment de recul. N'envoyez pas d'argent. Ne transmettez aucun renseignement personnel ou bancaire. À partir d'une source sûre, retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme présumé. Par la suite, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée.

### POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Dénoncez l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité :

- Sûreté du Québec : 9-1-1.

- Municipalités non desservies par le 9-1-1, composez le : 310-4141 ou \*4141 (cellulaire).

- Service de police local.

Signalez l'incident au Centre antifraude du Canada, par téléphone au 1 888 495-8501 ou en visitant le [www.antifraudcentre-centreantifraude.ca](http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca).

### CONSEILS - HALLOWEEN EN TOUTE SÛRETÉ

Chaque année à l'Halloween, des milliers de jeunes déguisés sillonnent les rues afin de prendre part à la traditionnelle cueillette de friandises. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec invite l'ensemble des citoyens à faire preuve de prudence. Les conseils de sécurité suivants contribueront au plaisir et à la sécurité de tous lors de cet événement.

**Avant la cueillette de friandises :** Porter des vêtements de couleurs claires avec des bandes réfléchissantes, dans le but d'être plus visible. Préconiser des vêtements courts et sans encombrements, diminuant ainsi les risques de trébucher. Opter pour le maquillage plutôt que le masque pour la sécurité, car les masques peuvent gêner la vue ; nuire à la respiration et à l'ouïe. Utiliser une lampe de poche afin d'augmenter la visibilité tout en étant plus visible.

**Pendant la cueillette de friandises :** Rester en groupe ou avec un adulte accompagnateur, et ce, durant tout le trajet. Attendre toujours à l'extérieur des résidences visitées. Traverser les rues aux intersections, respecter la signalisation routière et les feux de circulation. Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied. Éviter de visiter les maisons où la lumière d'entrée est éteinte.

**Consommation des friandises :** Il est important d'examiner les friandises reçues avec un adulte pour s'assurer de pouvoir les manger sans danger. Aussi, les friandises ne doivent pas être consommées si l'emballage est déjà ouvert ou perforé.

**Sécurité routière :** Les automobilistes et les cyclistes doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants parcourant les rues.